

Le point sur le projet – 6 février 2014

Projet d'assainissement de l'étang de rétention de la Canadian International Paper (CIP)

- Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN) entreprend actuellement la phase 2 de son engagement visant à assainir la partie propriété de la Couronne du lieu d'élimination de déchets situé sur l'étang de rétention de la CIP à Hawkesbury, cela pour le bénéfice des habitants et des visiteurs.
- Le MRN a reçu l'autorisation du ministère de l'Environnement en vue de procéder à l'assainissement du site d'élimination de déchets situé sur les terres de la Couronne.
- Une demande d'offre a été lancée par voie électronique sur MERX le 5 février 2014 pour un projet consistant à excaver les déchets reposant dans l'étang de rétention pour les transférer dans un lieu de confinement situé sur place.
- Le contrat pour le commencement de la phase 2 du projet d'assainissement sera octroyé au printemps 2014.
- L'information et les données qui ont été recueillies lors du projet pilote de 2011-2012 ont permis de déterminer et de préciser la conception et les méthodes à utiliser pour cette phase de l'assainissement de la partie propriété de la Couronne.
- L'option est économiquement réalisable. Elle permet d'atténuer les impacts environnementaux et vise ultimement la création d'un espace vert.
- La partie propriété de la Couronne constituera dans son entier un chantier de construction et seuls les entrepreneurs et les personnels autorisés y auront accès tout au long des travaux d'assainissement.
- Pour des raisons de sécurité, l'accès du public au site et à ses environs sera interdit. Une clôture et des panneaux « Accès interdit » seront installés pour la durée du projet. Il sera demandé aux visiteurs non autorisés de quitter le chantier.
- Des camions transportant des granulats entreront régulièrement sur le chantier durant la journée.
- Puisque ce sera un chantier de construction, toutes les activités s'y déroulant seront assujetties aux exigences de la *Loi sur la santé et la sécurité au*

travail. Les véhicules routiers accédant au chantier seront assujettis au *Code de la route*.

- Ce projet d'assainissement, une fois achevé, offrira un certain nombre de bénéfices :
 - Amélioration de la qualité de l'air
 - Amélioration de l'habitat aquatique
 - Rétablissement de la faune et de la végétation
 - Réduction des coûts d'entretien à long terme associés au site d'élimination des déchets
- Ce projet constitue un nouvel investissement important dans la collectivité de Hawkesbury pour l'assainissement de l'environnement.
- Le ministère des Richesses naturelles s'engage à faire régulièrement le point sur le projet par l'entremise du site Web de la ville de Hawkesbury.
- Pour recevoir d'autres renseignements sur le projet, veuillez contacter Ken Durst, chef de district, bureau MRN de Kemptville – ken.durst@ontario.ca